



SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DU VAR

L'ECHO DE LA FORÊT PRIVEE VAROISE

Juillet 2013

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
Directeur de la Rédaction : Frédéric-Georges Roux
Dépôt légal : juillet 2013—N° ISSN : 2259-3888

Éditorial

Chers amis,

Plus que jamais nous sommes devenus incontournables. Nos forêts stockent le carbone, filtrent l'eau, nourrissent les sols, protègent la biodiversité, agrémentent les paysages varois... autant de services environnementaux encore « gratuits » qu'il faudra bien que la collectivité des villes finisse par admettre qu'elle nous en est redevable et nous les rétribue à leur juste valeur.

Je partage l'idée, certes un peu révolutionnaire, dont Nello Broglio, Président des communes forestières du Var, m'a fait part il y a quelques jours : mettons des péages aux sorties des villes pour financer les prestations que nous, les ruraux, apportons chaque week-end aux citadins qui fuient leur quotidien bétonné. Après tout, ils nous font bien payer les parkings quand on fréquente leurs commerces.

Mais en attendant, nos arbres sont de plus en plus convoités et nous pouvons espérer que, dans un proche avenir, la biomasse que nous produisons à nos frais, sans aide ni subvention, prenne une nouvelle valeur indexée sur le prix de l'énergie (renouvelable) qu'elle contient.

C'est aujourd'hui le thème principal sur lequel nous travaillons chaque jour (sans oublier tous les autres sujets qui nous accaparent autant qu'avant). L'enjeu est de taille : nous devons nous préparer à récolter annuellement dès 2015 deux fois plus de bois qu'aujourd'hui, en respectant les règlements et dans de meilleures conditions techniques et économiques.

C'est une opportunité exceptionnelle pour redonner vie à nos collines, plutôt que de les voir régulièrement partir en fumée. À nous de la saisir.

Je vous souhaite à tous de bien profiter de l'été.

Frédéric-Georges Roux



Assemblée Générale 2013



Crédit photo : André Malahieude

Notre Assemblée Générale annuelle s'est tenue le 26 avril 2013 à Carnoules, en présence de madame Josette Pons, député du Var et vice-présidente du Conseil Général, de messieurs Laurent Cayrel, préfet du Var, Raymond Yeddou sous-préfet de Brignoles et Henri Cèze, maire de Carnoules qui nous avait gracieusement prêté la salle Daumier, ce dont nous le remercions vivement..

Faisant suite à l'allocation de bienvenue de monsieur Henri Cèze, le président Frédéric-Georges Roux informe qu'il y a aujourd'hui plus de 300 adhérents présents ou représentés. Il rappelle les statuts qui précisent que « *les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés* » et que l'assemblée peut donc délibérer et voter régulièrement.

C'est avec la plus grande émotion qu'il demande tout d'abord une minute de silence en mémoire du Président Louis Valentin, qui nous a quittés en janvier 2013.

(Suite page 2)

Sommaire

- Éditorial
- Assemblée Générale 2013
- Inova Var Biomasse (Brignoles) : une opportunité exceptionnelle pour redonner vie à nos collines varoises
- Pratiques illégales, amendes maximales
- Fogefor : Formation à la gestion forestière
- Mobilisation : forces, faiblesses, opportunités, menaces
- La crise a aussi ses bienfaits
- À ne pas manquer : Le pin d'Alep en France
- Cotisations 2014
- Sylvassur : une assurance dommages adaptée
- Les annonces de la forêt varoise

AG 2013 à Carnoules : un grand succès

(Suite de la page 1)

Il présente ensuite le rapport d'activité du syndicat et son rapport moral qui sont approuvés à l'unanimité (résolutions 1 et 2).

Trois thèmes sont plus spécifiquement abordés : la nouvelle assurance dommages Sylvassur (article page 7), Forinvest Business Angels qui nous donne l'opportunité d'investir dans le capital de petites sociétés innovantes dans la filière bois et enfin la problématique des pratiques illégales contre lesquelles il nous faut lutter (article page 4)

Puis, Christian Mercier, vice-président et trésorier présente le rapport financier. En 2012, les recettes se sont élevées à 40.692,80 € et les dépenses à 36.182,12 €, ce qui donne un excédent de 4.510,68 € affecté au report à nouveau.

La situation de trésorerie est satisfaisante, ce qui nous permettra de poursuivre la publication sur 8 pages (au lieu de 4) de notre circulaire avec 5 numéros par an au lieu de 4 (à condition d'avoir de la matière et surtout des rédacteurs) mais aussi de mener à la rentrée une campagne de recrutement visant à augmenter sensiblement le nombre de nos adhérents (*plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés et surtout entendus*).

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport financier et donne quitus au trésorier et au Conseil d'Administration de leur gestion (résolution n°3).

Il est ensuite procédé aux nominations au conseil d'administration. À l'unanimité l'Assemblée Générale renouvelle pour 6 années le mandat d'administrateur de Françoise Binet, approuve la nomination pour un mandat de 6 années des cinq nouveaux administrateurs présentés par le Conseil d'Administration après la période d'observation statutaire d'un an : Sue Jones, Yves Aquadro, Bruno Giaminardi, Hervé Racine et Pierre Burel et prend acte de l'arrivée au Conseil d'Administration de nouveaux administrateurs postulants dont l'élection définitive sera proposée lors de l'AG 2014 : Katia Lagarde et Yasmina Boudjellal (résolutions n° 4, 5 et 6).

Le président présente le budget et les perspectives de développement à venir. Il rappelle que les cotisations n'ont pas évolué depuis 7 années et propose alors d'en modifier les modalités. Il explique les hypothèses qui ont été étudiées et débattues depuis un an par le conseil d'administration qui a validé la proposition mise au vote (voir page 7). Celle-ci est approuvée à l'unanimité (résolution n°7).



Crédit photo : André Malahieude

Après une courte pause, Frédéric-Georges Roux introduit le thème principal de la réunion « biomasse » en précisant les impacts des projets de co-génération E.ON et Inova (cf. article de synthèse pages 3 et 4). Raymond Yeddou donne les principales caractéristiques du projet Inova de Brignoles en insistant sur les enjeux énergétiques, économiques, sociaux et environnementaux, Philippe Thévenet, directeur du CRPF et Jean-Marc Corti rappellent les rôles du CRPF, notamment dans l'aide à la rédaction des documents de gestion durable et le regroupement de propriétaires en vue d'établir des « PSG concertés ». Tiziano Panini, directeur de la Coopérative Provence Forêt, explique comment la coopérative intervient pour contribuer à la mobilisation du bois. Enfin, Jean-Louis Marsande, président du syndicat des scieurs et exploitants forestiers Alpes-Méditerranée, décrit les activités et contraintes de ceux qui interviennent dans nos forêts pour abattre, débarder et sortir la biomasse.

Josette Pons rappelle sa volonté de développer la filière bois dans le Var puis fait le point sur le plan de développement des massifs et termine en nous confirmant le soutien indéfectible du Conseil Général.

Le préfet Laurent Cayrel reprend nos attentes en nous assurant que l'État sera au rendez-vous. Il conclut la réunion en ces termes : « *N'oubliez pas que si vous êtes propriétaires, vous devez aussi être, plus que jamais, gestionnaires de vos forêts. C'est à vous de vous organiser. Soyez assuré du support de l'État.* »

Nombreux sont ceux qui, après un déjeuner en commun à l'Auberge du Lac, se sont retrouvés près de la salle Daumier pour effectuer deux heures de balade en train touristique sur la ligne historique Carnoules-Gardanne. Le sous-préfet Raymond Yeddou nous a fait l'honneur d'être du voyage jusqu'à la gare de Sainte Anastasie.

Inova Var Biomasse (Brignoles) : une opportunité exceptionnelle pour redonner vie à nos collines varoises, mais il y a des conditions

C'est parti. Dans moins de 24 mois la centrale Inova Var Biomasse de Brignoles démarrera sa production (168.000 MW/h par an) pour contribuer, grâce à la forêt provençale, à la sécurisation électrique de l'Est de la région PACA, en situation de « péninsule électrique ».

À nous de nous mobiliser pour fournir les 500 tonnes quotidiennes (180.000 tonnes annuelles) dont la moitié devrait provenir de nos forêts varoises.

La ressource est là et bien là. Les 376.000 hectares boisés de notre département produisent chaque année de l'ordre d'un million de tonnes de biomasse nouvelle dont nous n'arrivons à peine à récolter que 18 à 20% (environ 100.000 tonnes partent à Tarascon pour y être triturées et se transformer en pâte à papier, et 100.000 tonnes de bûches partent en fumée dans les poêles et cheminées). Contrairement à ce que clament les écolos des villes, manipulés par des associations perverses anti-tout, il n'y a aucun risque de « déforestation du Var ». Nos forêts sont gérées de façon durable depuis Philippe le bel.

Conscient des difficultés d'approvisionnement local, des freins et des risques de déstabilisation d'une filière mal organisée et fragile, l'État a créé un Comité Biomasse présidé par le préfet de région et des groupes de travail dont nous faisons partie. Notre syndicat est, entre autres, pilote de 3 de ces groupes (rémunération de la ressource, communication et pédagogie) et acteur contributeur dans d'autres groupes animés par nos partenaires (CRPF, ONF, Exploitants, Coopérative, CG, et industriels...). C'est dans ce cadre que nous avons rédigé des documents (de plus de 20 pages chacun) qui sont la synthèse, à ce stade, de nos réflexions.

Nous avons préalablement analysé les forces et les faiblesses qui nous sont propres, puis les opportunités qui s'offrent à nous et les menaces que nous devons contrer (cf. article page 5) avant de proposer des recommandations et des actions. Ce qui suit en est un extrait, forcément restreint.

Communication et pédagogie

En résumé, la communication devra cibler en priorité quatre populations principales :

1. Nous, propriétaires de la ressource, qu'il faut motiver, éduquer et armer pour que nous nous mettions à mieux gérer nos forêts, à décider,

à planifier et à réaliser des coupes, à en accepter les résultats et à pratiquer les travaux de sylviculture pour les générations futures.

2. Le grand public pour qu'il comprenne que la gestion forestière est indispensable pour l'avenir de la forêt, la protection de l'environnement, de la biodiversité et des paysages.

3. Les élus locaux ruraux qui sont d'une part souvent démunis pour appréhender les bases de la gestion durable de leurs forêts communales, mais qui ont d'autre part à faire face aux réactions assez souvent négatives et intempestives de leurs administrés afin qu'ils puissent leur répondre clairement en s'appuyant sur des textes dont ils n'ont pas forcément connaissance et leur dire ce qui est autorisé, interdit, recommandé, souhaitable ou déconseillé.

4. Les professionnels de la filière bois-énergie (exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers...) qui devront parfois modifier leur comportement, s'affranchir de leurs relations commerciales et pratiques habituelles, modifier leurs méthodes de travail, investir, recruter, former et se former.

Rémunération de la ressource

Lors de notre AG, j'ai comparé les acteurs de trois filières dont, à l'évidence, les propriétaires de deux des ressources (pétrole et lait) ne bénéficient pas des mêmes pourcentages du prix payé par le consommateur final. J'ai alors projeté une image annonçant la création de « l'OPÉP » dont le côté provocateur n'a pas échappé à Monsieur Laurent Cayrel, Préfet du Var, qui, dans son discours de clôture, s'est adressé à moi en commençant en ces termes : « *Monsieur le Président, ou devrais-je dire, monsieur l'Émir...* » ...

(suite page 4)



ORGANISATION DES PROPRIÉTAIRES D'ÉNERGIE BIOMASSE PROVENÇALE ?



Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs du Var

« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »

26 avril 2013 - Camoules

Ma réponse a été claire et équilibrée : « *Il n'est pas dans nos intentions de créer le choc forestier, mais de lancer un appel à « la mobilisation générale. Nous devons saisir cette opportunité : redonner vie à nos forêts avec une juste rémunération pour pouvoir à nouveau les entretenir de façon durable. Notre objectif : récolter dès 2015 deux fois plus de bois d'industrie, faute de quoi la concurrence déstabilisera la filière. Il faut desserrer les freins au plus vite en tenant compte des contraintes. Nous sommes incontournables.* »

Notre feuille de route doit nous conduire à définir une nomenclature et des « listes de prix » correspondant aux différentes opérations, modula-

bles en fonction des difficultés inhérentes à chaque chantier ainsi que des formules de révision dépendant d'indices économiques adaptés, ce qui conduira à mettre en place un « contrat type » de la filière bois-énergie (provençale) dont les termes et conditions standards auront été rédigés, négociés et approuvés par les représentants des différents acteurs de la profession.

De nouvelles perspectives s'offrent à nous. Comptez sur nous, en liaison avec d'autres syndicats régionaux confrontés aux mêmes enjeux, pour défendre vos intérêts.

Merci d'avance de votre support.

Frédéric-Georges Roux

Pratiques illégales : amendes maximales

Pas vu pas pris, c'est fini !

Il est des pratiques qui nous irritent et nous ne cessons de demander aux autorités de les faire cesser : vol de bois, pénétration dans nos propriétés privées, cueillette de champignons non autorisée, ramassage de châtaignes, circulation de véhicules sur nos chemins, agrainage, décharges sauvages...

Mais parfois, ce sont les forestiers qui sont les contrevenants, par méconnaissance des règlements ou tout simplement par habitude, en prenant sciemment le risque d'échapper aux foudres de la maréchaussée : travail dissimulé, vente de bois « au noir », coupes sans PSG ni autorisation administrative non sanctionnées chez le voisin (alors pourquoi faire un PSG ?), coupes non prévues, sur parcelles d'autrui ou excessives...

Il arrive que l'infraction, souvent commise avec la complicité de celui qui réalise la coupe, soit repérée, verbalisée et sanctionnée. Et l'amende peut être lourde.

J'en veux pour preuve l'exemple d'un propriétaire forestier varois qui vient de se voir infliger une amende de 7.590 € pour avoir effectué sans autorisation une coupe sur 10 hectares !!!

Propriétaire d'une forêt de plus de 100 hectares, il avait décidé de ne pas faire de PSG (bien que le CRPF lui ait rappelé que c'était obligatoire), il n'avait pas cru devoir faire la moindre demande

d'autorisation administrative de coupe (soumise à la décision de la DDTM après avis du CRPF), n'avait pas pris contact avec la mairie de sa commune qui, en toute logique, l'a alors verbalisé.

Il aurait pu atténuer les choses (et même mettre fin aux poursuites) en établissant alors un PSG de régularisation. La Coopérative Provence Forêt lui a fait un devis qu'il a refusé.

La morale de cette histoire : « *quand on persiste et signe à ce point, il ne faut pas s'étonner que la foudre finisse par vous tomber dessus* ».

Fogefor : session de formation à la gestion forestière

Avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt, le CRPF organise dans le Var une session de formation de 4 journées (20 et 27 septembre, 18 et 25 octobre 2013) à l'attention des propriétaires forestiers sur le thème « **valoriser ma forêt en propriétaire responsable** ». Renseignements et inscriptions (avant le 1er septembre, nombre de places limité) auprès de Sandra Arnaud.

Mobilisation : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

Dans une telle analyse, les forces et les faiblesses dépendent de nous. Les opportunités et les menaces proviennent de l'extérieur.

Forces principales

1. Le bois est une énergie renouvelable dont le prix actuel au kilowatt est très sensiblement inférieur à celui des autres énergies.
2. La ressource existe localement en grande quantité.
3. Un stock d'arbres sur pied relativement facile d'accès est immédiatement disponible.
4. Brignoles est au centre du Var, le circuit court réduit les coûts de transport et offre ainsi un potentiel de meilleure rémunération de la ressource.
5. Inova a annoncé qu'il était disposé à acheter « l'arbre entier », ce qui devrait laisser moins de rémanents sur les chantiers.
6. La forêt française est historiquement gérée de façon durable.
7. La majorité des acteurs forestiers privés et publics sont motivés pour redynamiser la gestion des forêts.
8. La Coopérative Provence Forêt s'est déjà engagée pour la moitié du besoin d'Inova.
9. 20% des propriétaires forestiers privés possèdent 80% de la surface forestière.
10. Il y a déjà 400 PSG approuvés.
11. L'État et le Conseil Général du Var sont engagés et supportent le projet.

Faiblesses principales

1. La forêt varoise est peu et mal exploitée.
2. Un grand nombre de propriétaires forestiers n'ont pas envisagé de gérer leur forêt. Il y a donc aussi un manque de PSG approuvés.
3. Les expériences de coupe sont souvent désastreuses.
4. La forêt varoise reste aussi très morcelée.
5. La ressource n'est pas toujours facilement accessible.
6. La filière « exploitants-entrepreneurs » est peu préparée à faire face à un doublement de la récolte.
7. Blocages psychologiques et associatifs : couper des arbres abîme le paysage et est perçu comme un crime de déforestation avec préméditation...
8. Les élus locaux sont réservés voire hostiles : peu de bois communal, rémunération des coupes insuffisante pour couvrir les dégâts aux pistes et à la voirie, crainte de réactions négatives de la part de leurs administrés.
9. Manque de débouchés locaux pour la première transformation des arbres susceptibles d'une valorisation en bois d'œuvre.

10. **Mais surtout le prix payé au propriétaire est insuffisant** pour inciter nombre de propriétaires à vendre du bois...

Opportunités

1. Nouvelle vie et développement durable de la forêt varoise.
2. Perspective de rémunération meilleure et plus juste pour les propriétaires
3. Retour à des débouchés nobles pour une partie de nos résineux (tri en bois d'œuvre).
4. Potentiel pour la création d'entreprises locales de première transformation.
5. Restructuration d'une filière en déroute : propriétaires désabusés, exploitants manquant de bois à acheter, entrepreneurs de travaux forestiers désorganisés et mal équipés, chaîne de la valeur manquant de transparence et déséquilibrée, monopole de fait d'un seul gros client industriel...
6. Création d'emplois directs et indirects.
7. Baisse du risque énergétique en PACA.
8. Politique publique de DFCI.

Menaces

On retrouve plus ou moins une partie des faiblesses selon la position où l'on met le curseur séparant les acteurs entre internes et externes.

1. Faible capacité d'autofinancement des acteurs de la filière pour financer une telle croissance.
2. Manque de main d'œuvre qualifiée (bûcherons, conducteurs d'engins...).
3. Domination du marché régional par une poignée d'exploitants proches d'un débouché monopolistique à bas prix.
4. Risque de déstabilisation de la filière fragile.
5. Apathie et manque d'intérêt des propriétaires privés.
6. Position négative et frileuse des propriétaires publics (communes forestières).
7. Hostilité affichée ou souterraine au projet des « écologistes purs et durs » avec une argumentation excessive, des rumeurs et souvent des mensonges à faire peur manipulant le grand public.
8. Accroissement des contraintes réglementaires et environnementales complexes et décourageantes.
9. Manque de moyens financiers publics nécessaires au moins pour initier le processus (subventions, dessertes...).
10. Contraintes de circulation des véhicules forestiers : tonnages, ponts, manque de pistes, profils de routes...

À toute chose malheur est bon : la crise a aussi ses bienfaits

L'Homme est une espèce naturelle qui peut cueillir ce que la Nature lui procure chaque année pour vivre. Si, pour des motifs idéologiques et dogmatiques il laisse perdre les ressources nouvelles offertes à sa génération, il obère le stock de celles qui resteront pour les générations futures, car ce qui est « renouvelable » et renouvelé chaque année est finalement perdu et pourrit s'il n'est pas prélevé.

Je voudrais illustrer mon propos avec le mauvais exemple des Îles de Port-Cros et de Porquerolles dont l'immense gaspillage de la ressource « bois » au nom de la vertu du « laisser pourrir » est à mes yeux condamnable, et ce sans appel. Même verdict pour les Réserves Biologiques Intégrales que le Var prend plaisir à multiplier. Les superficies forestières de notre beau département ainsi stérilisées sous leur cloche artificielle dépassent les 10.000 hectares et nous connaissons tous les résultats. Si besoin était, nos anciens sont là pour nous les rappeler : étape 1 : les forêts vieillissantes se dégradent et deviennent impénétrables ; étape 2 : les parasites et autres scolytes se développent et prolifèrent sur les arbres morts avant de s'attaquer aux arbres sains et vivants ; étape 3 : les incendies incontrôlables de ces espaces devenus hyper-combustibles au vu de leur état d'abandon délibéré y trouvent leur terrain de prédilection.

Faut-il tolérer que des esprits pervers, écologistes auto-proclamés au nom de leurs spéculations sur la biodiversité sans l'homme, viennent vérifier ces séquences et leur aboutissement morbide qu'hélas nous connaissons par cœur pour se contenter de les déplorer les étés de grand mistral ? Ces apprentis sorciers ont ils le minimum de connaissances, d'expérience et de bon sens pour comprendre qu'une forêt exploitée brûle moins souvent et se régénère mieux qu'une forêt abandonnée puis incendiée - même s'ils considèrent que le feu est un phénomène naturel (donc en dehors de tout soupçon) alors que l'exploitation est une intervention humaine dans un but économique (donc triviale et condamnable) ? Nous, forestiers, nous savons depuis toujours que les incendies successifs rapprochés dégradent et appauvrissent les sols alors qu'une sylviculture bien conduite entretient nos forêts et améliore leur performance de puits de carbone en les rajeunissant !

Pour revenir à nos chères Îles d'Hyères, ce spectacle d'arbres morts jonchant le sol ou encroués les uns dans les autres est-ce là de l'écologie ?

Morts pour la PApeTeRIE

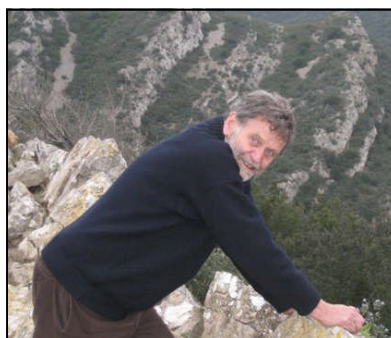


gologie ? Ce lamentable champ de bataille forestier témoin d'un immense gaspillage, est-ce là de l'écologie ? N'est ce pas plutôt un pitoyable exemple de pratiques humaines déviantes dont notre temps a malheureusement pris la désolante habitude ?

Pourquoi ne pas envisager que ces îles pourraient être autosuffisantes en énergie (chauffage et même électricité) en profitant de leur providentielle ressource sylvicole... Nos amis de l'ONF sauraient conduire une sylviculture raisonnée et bienfaisante à condition que les autorités du Parc aient l'envie de leur demander... et pourquoi ne pas envisager de livrer, par voie maritime l'usine de Tarascon pour triturer les résineux et contribuer à produire de la pâte à papier ?

Pouvoir vivre de ses propres ressources locales, tendre vers un peu plus d'autarcie, est plus proche de ce que devrait être l'écologie plutôt que de se complaire à vivre sous perfusion de crédits publics.

Depuis que la Terre est Terre, la Nature nous rappelle qu'il faut travailler et même se battre pour vivre ! En signant la fin de l'accoutumance à l'assistanat, en remettant au goût du jour le rude travail du bûcheron et en condamnant sans hésitation un gaspillage encore plus insupportable en temps de disette, la crise devrait avoir au moins cela de bon !



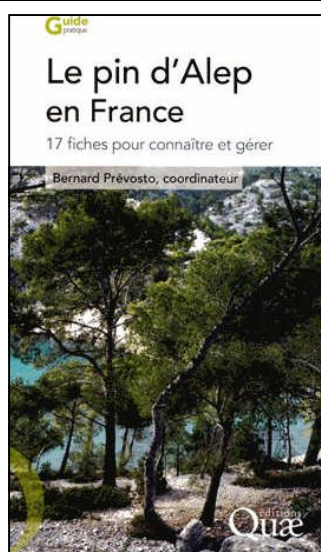
Michel Dard

À ne pas manquer : Le pin d'Alep en France

Ce livre indispensable à tout propriétaire forestier varois vient de paraître aux éditions Quae (isbn : 978-2-7592-1972-8). Prix : 30 euros

Il s'agit d'un guide pratique de 160 pages composé de 17 fiches qui ont été rédigées sous la coordination de Bernard Prévosto par des spécialistes des différents domaines abordés. Elles fournissent une information précise, illustrée et facilement accessible, à destination des praticiens et des gestionnaires forestiers mais aussi d'un public désireux d'approfondir ses connaissances sur cette espèce emblématique de la forêt méditerranéenne.

L'ouvrage comprend quatre parties. La première concerne l'histoire et l'écologie de cette espèce et présente ses utilisations passées, ses caractéristiques



botaniques, sa répartition, les problèmes phytosanitaires et son comportement face au changement climatique. La deuxième traite de la gestion des peuplements et offre des outils concrets pour répondre aux questions suivantes : Quels sont les liens entre la fertilité des milieux et la productivité de l'espèce ? Que sait-on sur les ressources génétiques et leur gestion ? Comment régénérer naturellement les peuplements et, plus généralement, quelles sont les sylvicultures à recommander ?

Dans la troisième, le comportement du pin face à l'incendie est analysé. Le point est fait sur les dernières connaissances concernant l'inflammabilité de l'espèce, la propagation du feu dans les peuplements et la régénération après incendie. Des actions sont ensuite présentées pour répondre à deux grandes interrogations : Que faire dans les peuplements incendiés ? Une sylviculture préventive est-elle possible ? Enfin, la dernière partie est consacrée à la mécanisation de la récolte et à l'utilisation des bois. Elle aborde successivement les questions suivantes : Quel est l'état de la ressource ? Comment lever les réticences à la gestion des peuplements ? Comment mécaniser la récolte et quelles sont les valorisations possibles pour les bois ?

Cotisations 2014

L'Assemblée Générale a voté à l'unanimité la proposition d'évolution des cotisations qui n'avaient pas été réévaluées depuis plus de 7 années.

À compter de janvier 2014, chaque adhérent paiera une cotisation forfaitaire unique qui a été ramenée à 15 € (au lieu de 30) à laquelle s'ajoutera une contribution aux services propres aux actions départementales (comprenant la participation au contrat d'assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de Groupama).

Cette contribution annuelle est composée d'un montant fixe (15 €) et d'un montant lié à la surface de la forêt assurée :

- 0,60 € / ha pour les 25 premiers hectares
- 0,40 € / ha pour les 75 suivants
- 0,30 € / ha entre 100 et 400 ha
- 0,05 € / ha au-dessus de 400 ha

Le montant total annuel reste ainsi quasiment inchangé pour les petites et moyennes propriétés (+1 à 6 €/an jusqu'à 25 ha, +10 € pour 100 ha). En revanche, les propriétés de plus de 400 hectares ne bénéficieront plus du plafonnement à 120 €.

Sylvassur : une assurance dommages adaptée

Grâce à notre Fédération, en étant adhérent du syndicat, vous pouvez bénéficier d'une assurance dommages (incendie ou incendie+tempête) à la carte et à des conditions particulièrement attractives.

La brochure jointe, qui donne quelques exemples adaptés à notre région (c'est la première fois qu'un assureur accepte d'assurer une forêt provençale contre les conséquences économiques d'un incendie), en décrit les grandes lignes :

- Assurance à la carte par parcelle
- Libre choix du montant assuré
- Tarifs extrêmement compétitifs : de l'ordre de 3 €/ha/an pour 1.000 € assurés
- Paiement sans besoin de passage d'expert (photo aérienne)
- Trois seuils d'indemnisation totale
- Droit de sauvetage (franchise de 20%)

Cette assurance dommage réservée aux adhérents à jour de leur cotisation, est souscrite via la Fédération. Pour tout renseignement la contacter par mail à : sylvassur@foretpriveefrancaise.com



Les Annonces de la Forêt Varoise



PROPRIETES A LA VENTE :

NOUVEAU :

- 17 ha sur Varages, lieu-dit La Blaquette
- 8,4 ha sur Tourrettes
- 7 ha d'une magnifique châtaigneraie sur Collobrières

TOUJOURS D'ACTUALITE :

- 16 ha sur Aups avec chênes truffiers
- 10 ha sur Aups avec source et chênes truffiers
- 40 ha sur La Londe des Maures
- 2.5 ha sur La Roquebrussanne
- 70 ha sur Artigues avec bâtiment ancien
- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole ; 145 ha St Maximin ; 42 ha St Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron
- 17 ha et 18 ha sur Vidauban, facile d'accès
- 10 ha sur Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 23.50 ha sur Collobrières avec cabanon lieu dit Le Fe - sections G124 G125 G126

- 4.83 ha sur Lorgues
- 6 ha sur Bormes les Mimosas
- 17 ha sur Cabasse de pins et de chênes plus 2.60 ha en vignes AOC (19.60 ha en tout)
- 1100 m² parcelle D19 a Artignosc sur Verdon
- 3 ha sur Cabasse avec ruine cadastrée
- 250 ha sur St Maxime

VENDU :

- 30 ha sur Le Luc en Provence
- 4 ha sur Carqueiranne
- 11 ha sur Méounes

Faites nous passer vos demandes au sujet de ruches, sur le pastoralisme; emplacement ou recherche, ou sur tout autre sujet. Nous pouvons vous aider à vous mettre en contact.

En cas de vente, nous vous serons bien reconnaissants de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas de faire adhérer vos acquéreurs à notre syndicat. Nous comptons sur vous.

Les adresses utiles

Centre Régional de la Propriété Forestière - Antenne du Var.

Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 Le Luc

Var Ouest : Jean-Marc Corti Tél. : 04.94.50.11.51

Mail : jean-marc.corti@crpf.fr

Var Est : Stéphane Nalin Tél. : 04.94.50.11.52

Mail : stephane.nalin@crpf.fr

Secrétariat du CRPF (Sandra): tél. : 04.94.50.11.53 lundi et jeudi matin. Mail : secretariat.lleluc@crpf.fr



Coopérative Provence Forêt

Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 Le Luc

Var Est : Emmanuel Atanoux Tél. : 04.94.50.11.55

Var Ouest : Jérôme Boléa Tél. : 04.94.50.11.56

ASL Subéraie Varoise

Pôle Forêt Quartier Précoumin Route de Toulon 83340 Le Luc Tél. : 04.94.73.57.92 Techniciens de l'ASL : **Chloé Monta et Antoine Spina**



Liens pour les internautes

La majorité des réponses aux questions que vous vous posez se trouve sans doute sur le site « Le portail des forestiers privés », tout y est, enfin presque :

www.foretpriveefrancaise.com avec la possibilité d'accéder directement aux infos de notre région :

<http://www.foretpriveefrancaise.com/paca/> ou sur le site du CRPF PACA : <http://www.ofme.org/crpf/> qui donne un accès direct à ses centaines de fiches pratiques que vous pouvez consulter sans faire appel à Sandra ou à l'un d'entre-nous :

<http://www.ofme.org/crpf/fiches.php>

L'observatoire de la forêt méditerranéenne :

<http://www.ofme.org/>

La Coopérative Provence Forêt :

<http://www.provenceforet.fr/>

L'ASL Suberaie Varoise : <http://www.suberaievaroise.com/>

La certification PEFC : <http://www.ofme.org/pefc-paca/>

La revue Forêt Méditerranéenne :

<http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/>

Les disposition quotidiennes d'accès aux massifs forestiers varois en fonction du risque incendie :

<http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a1255.html>

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 Le Luc

Tél. : 04.94.50.09.70 Fax : 04.94.50.09.71

Mail : spfsvar@aol.com Permanences : mardi et vendredi de 09h00-12h00

